

DECISION D'AUTORISATION D'EMPRUNT

OBJET : Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 1 630 000 € consenti par la Caisse des dépôts et consignations pour le financement d'une opération de réhabilitation (résidentialisation) de 263 logements locatifs sociaux (LLS) collectifs pour des ménages. Elle est située 5-27 rue Tarade - Quai des Belges à Strasbourg (67000). Les LLS sont conventionnés à l'APL.

Vu la délibération du conseil d'administration du 16 juin 2022 accordant l'autorisation de souscription d'emprunt au Directeur Général dans la limite de 15 millions d'euros pour les contrats individuels,

Le Directeur Général de l'Office Public de l'Habitat de l'Eurométropole de Strasbourg

DÉCIDE

De contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé de 1 Ligne du Prêt pour un montant total de 1 630 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt : Montant :	PAM TLA 1 630 000 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt :	10 ANS
Périodicité des échéances :	ANNUELLE
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,60 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	▪ Echéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
Modalité de révision :	« Double révisabilité » (DR)
Taux de progressivité de l'échéance :	▪ de -3 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A.</i>

DE :

- signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.
- et réaliser seul tous les actes de gestion utiles y afférent

A Strasbourg, le 20 août 2025

Certifiée exécutoire le 20/08/2025

Julien MATTEI
Directeur général

